



Barème des honoraires de transaction à la charge du vendeur

Soumis à l'arrêté du janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière paru au JORF n° 0015 du 18 janvier 2017

NATURE	PRIX DE VENTE	HONORAIRE
TOUS BIENS IMMOBILIERS	Commission minimum	5000 €
	De 60000 à 150000 €	8 %
	De 151000 à 250000 €	7 %
	De 251000 à 400000 €	6 %
	De 401000 à 500000 €	5%
	De 501000 à 1000000 €	4%
	Plus de 1000000 €	3%
Location	Sur m ²	11 € / m ² à partager entre propriétaire et locataire

RODRIGUEZ, Agence Immobilière

21 Cours Jean Jaurès, 34120 Pézenas

Tel : 09 70 99 91 59 - Cel : 06 25 17 12 46

contact@rodriguez-immobilier.com

www.rodriguez-immobilier.com